



Culture et vous : coup de pouce à la pratique culturelle

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint propose d'aider les familles aux revenus modestes pour les activités culturelles des mineurs :

Pour qui ?

Les mineurs Lieusaintais dont le quotient familial municipal mensuel est inférieur à 950 €.

Pour quoi ?

Une seule activité culturelle par année scolaire, sous forme de stage ou d'inscription annuelle, pratiquée en Ile-de-France.

Comment faire la demande ?

- Compléter les formulaires « attestation d'inscription » et « comité d'entreprise » (disponibles à l'accueil de la mairie).
- Se présenter au CCAS du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14 h à 17h30 sauf mardi matin, muni des justificatifs ci-dessous.

Pièces à fournir

- Pièce d'identité du parent qui effectue la demande,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile (facture eau ou électricité) de moins de 3 mois,
- Justificatif de l'inscription à l'activité culturelle,
- Attestation d'aide ou de non-aide du comité d'entreprise,
- Justificatifs d'autres aides demandées et/ou obtenues (bons CAF...),
- Carte de quotient familial municipal (si le quotient familial n'est pas calculé, effectuer la démarche au préalable à l'accueil de la mairie),
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) de l'organisme culturel s'il n'est pas Lieusaintais.